



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-074

Objet : Demande de subvention auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY78) pour le projet « Groupes de parole parents »

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY78) dans le cadre du schéma départemental des services aux familles,

CONSIDÉRANT le projet du Point Écoute Jeunes et Accueil Parents d'organiser en partenariat avec le CCAS des groupes de parole pour les parents le mardi soir une fois par mois soit 9 dates,

CONSIDÉRANT que le coût de l'action comprend le salaire des agents communaux concernés,

CONSIDÉRANT que le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines peut apporter un concours financier allant jusqu'à 50 % du coût total du projet,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du coût total du projet, sur la base d'un coût estimatif de 576,00 € T.T.C. pour le financement du projet « Groupes de parole parents »,

Article 2 : de signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant,

Article 3 Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 08/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230213-DEC_2023_074-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Acte affiché du 13/02/2023 au 16/04/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr